

Un constat ...

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT TROP PEU UTILISÉ

En 2014-2015, la MOT a mené un travail sur le développement économique dans les territoires transfrontaliers, essentiellement focalisé sur les frontières que la France partage avec ses voisins.

La MOT est parti du constat que le potentiel du développement économique des territoires transfrontaliers n'est pas suffisamment utilisé.

Si au sein de l'Union européenne, les capitaux, les biens, les services et les personnes circulent librement, les États font évoluer leurs politiques en matière de fiscalité et de développement économique sans forcément se coordonner. Dans ce contexte, les territoires frontaliers sont les premiers confrontés aux divergences ou aux synergies que cela peut engendrer.

La question de l'emploi frontalier est vitale pour la France, pays de résidence de 40 % des travailleurs frontaliers de l'Union européenne : soit environ 380 000 travailleurs frontaliers sortants de la France en 2013.

Un guide pratique...

... POUR OPTIMISER LES PARTENARIATS

... POUR FACILITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS

Suite à un important travail d'investigation, la MOT a élaboré ce guide pratique composé de deux parties, la première focalisée sur les partenariats stratégiques au service du développement économique, la seconde sur l'émergence des projets transfrontaliers économiques :

1. LA CONSTRUCTION DES PARTENARIATS

La première partie sur l'optimisation des partenariats aborde les enjeux d'un point de vue institutionnel et de stratégie territoriale de développement économique. L'objectif est de fournir des outils méthodologiques, de perception et d'analyse, afin d'aider les acteurs publics et parapublics à mieux structurer leurs actions de coopération en faveur du développement économique transfrontalier.

2. LE MONTAGE DE PROJETS

La seconde partie sur le montage de projets permet d'aider les structures intermédiaires à mieux accompagner les porteurs de projets de développement économique avec une dimension transfrontalière.

Ce guide pratique vise à :

- capitaliser les bonnes pratiques d'action publique et d'accompagnement des porteurs de projet en matière de développement économique transfrontalier,
- renforcer les échanges et les partenariats entre les acteurs de la coopération sur les territoires transfrontaliers.